

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUN 2026

numéro
CM_260605_11

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin,
Le Conseil municipal, dûment convoqué le vingt neuf mai deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET, sous la Présidence de Claude LAATEB.

nombre de membres	
en exercice	29
présents	21
exprimés	29
vote	
pour	23
contre	0
abstention	6

Présents :

Claude LAATEB, Joana SINEGRE, David BOSC, Noura AIDA, Jérôme BROL, Magali STADLER, Françoise CAUVY, Jean-Marc SAUVIER, Marie-Hélène CLAYEUX, Jean-Laurent MERCADIER, Corinne FRASQUET, Gilles CASTANIER, Brigitte LEBON, Daniel SACARABANY, Cédric CAPON, Michel MARTINEZ, Fadhila BENAMMAR-KOLY, Florian VIRE, Nathalie ROCOPLAN, Julien PRADEL, Guylène BOYER-ALIBERT.

Absents avec pouvoirs :

Damien ROUQUETTE à Jean-Marc SAUVIER, Frédéric CARO à Noura AIDA, Marie-Pierre CAUMES à Claude LAATEB, Rahma BENFERHAT à Jean-Laurent MERCADIER, Mohamed REMMACH à David BOSC, Marie-Thérèse LOBE à Joana SINEGRE, Guylène AZORIN à Françoise CAUVY, Heddy BOUCHIGHA à Florian VIRE.

Abstention: Fadhila BENAMMAR-KOLY, Florian VIRE, Nathalie ROCOPLAN, Julien PRADEL, Guylène BOYER-ALIBERT, Heddy BOUCHIGHA

OBJET : Modification du tableau des effectifs

VU le Code Général de la Fonction Publique (CGFP), et en particulier dans le livre III de la partie législative, le titre I, relatif aux créations d'emplois et le titre II, relatif au recrutement des fonctionnaires et le titre III relatif au recrutement par contrat,

VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

VU le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

VU la disponibilité des crédits,

CONSIDÉRANT le besoin de renforcer la communication de la Commune.

CONSIDÉRANT le besoin de développer des actions et instances de participation citoyenne.

CONSIDÉRANT l'ouverture de la piscine municipale durant la période estivale.

Qui l'exposé de Jean-Laurent MERCADIER et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ARTICLE 1 : AUTORISE** la création d'un emploi non permanent pour mener à bien un projet ou une opération identifiée (contrat de projet), de chargé de mission communication et participation citoyenne, sur un emploi à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2026. Cet emploi sera pourvu par un agent contractuel relevant de la catégorie B, du cadre d'emploi de rédacteur et du grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe. L'agent sera recruté pour une durée de 3 ans renouvelable dans la limite de 6 ans. L'agent contractuel sera rémunéré en référence à la grille du grade de recrutement.

- **ARTICLE 2 : AUTORISE** la création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité. L'agent recruté assurera des fonctions de médiation du public à la piscine municipale. L'agent recruté sera à temps complet à compter du 7 juillet jusqu'au 29 août. L'emploi sera pourvu par

un agent contractuel, relevant de la catégorie C de la filière animation, du cadre d'emploi d'adjoint territorial d'animation sur le grade d'adjoint d'animation.

- **ARTICLE 3 : AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,

- **ARTICLE 4 : DIT** que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Pour extrait certifié conforme au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture
34-213401425-20260605-lmc125742-DE-1-1
Date de télétransmission : 08/06/26
Date de publication : 08/06/2026
Date de notification aux tiers :
Moyen de notifications aux tiers :

Le cinq juin deux mille vingt-six
Le Maire,
Claude LAATEB

